

AB/NR  
CP

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 24 octobre 2022**

**CM20221024-15**

**CULTURE ET PATRIMOINE**

**Fonctionnement Musée du Chablais 2023 et 2024, Fonctionnement Culture 2024, Fonctionnement Communication 2023 et 2024 - Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Savoie et à la DRAC Auvergne Rhône-Alpes**

Madame BACON, Conseillère Municipale déléguée, expose :

Le musée du Chablais conserve une centaine d'objets du I<sup>er</sup> Empire composés de pièces rares, parfois exceptionnelles. Pour l'essentiel, il s'agit de biens ayant appartenu aux trois généraux d'Empire chablaisiens qui se sont illustrés dans l'armée de Napoléon : Joseph-Marie DESSAIX (Thonon 1764 – Marclaz 1834) ; Louis-Pierre Aimé CHASTEL (Veigy 1774 – Ferney-Voltaire 1826) et Pierre-Louis DUPAS (Évian 1761 – Château de Ripaille 1823). Cette exposition est l'aboutissement d'un long processus de valorisation de la collection I<sup>er</sup> Empire entamé par l'étude scientifique menée en 2021-2022 par Aude NICOLAS, docteure en histoire de l'art spécialiste du XIX<sup>ème</sup> siècle et en patrimoine et archéologie militaires. Les résultats de cette étude font l'objet d'un catalogue en cours d'élaboration. Le parcours d'exposition offrira aux visiteurs un nouveau regard sur les trois généraux d'Empire et la situation politique de la Savoie du Nord de la Révolution jusqu'à la Restauration sarde.

Il est proposé d'adresser des dossiers de demandes de subventions au Conseil Départemental de la Haute-Savoie, ainsi qu'à la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, pour le soutien aux frais de fonctionnement de cette exposition. Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 60 347 € hors taxes soit 72 416 € TTC, comme détaillé ci-dessous :

Dépenses			Recettes	
	HT	TTC		TTC
Frais de conception et réalisation	44 930 €	53 916 €	Part de la Ville de Thonon-les-Bains	36 416 €
Frais de médiation et communication	12 167 €	14 600 €	Part de la DRAC	18 000 €
Transport	2 917 €	3 500 €	Part du Conseil Départemental de la Haute-Savoie	18 000 €
Frais de réception/boutique	333 €	400 €		
<b>TOTAL</b>	<b>60 347 €</b>	<b>72 416 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>72 416 €</b>

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER cette opération à hauteur de 60 949 € hors taxes, soit 72 416 € TTC, pour la Commune, comptabilisés sur le budget Fonctionnement du Musée du Chablais 2023 et 2024, Fonctionnement Culture 2024, Fonctionnement Communication 2023 et 2024 ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions correspondantes.



## MAIRIE DE THONON-LES-BAINS

### Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

-----  
Séance du 24 octobre 2022  
-----

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le dix-huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Katia BACON, M. Patrick TISSUT, M. Joël ANNE, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, M. René GARCIN, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Arnaud BERAST (à partir de 19h19).

Absents excusés :

Mme Nicole JAILLET, M. Michel ELLENA, Mme Catherine PERRIN, Mme Brigitte MOULIN, Mme Deborah VERDIER, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Quentin DUVOCELLE, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Arnaud BERAST (jusqu'à 19h19).

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Nicole JAILLET	à	Mme Véronique VULLIEZ
M. Michel ELLENA	à	M. Jean DORCIER
Mme Catherine PERRIN	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
Mme Deborah VERDIER	à	M. Gérard BASTIAN
Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE	à	Mme Sophie PARRA D'ANDERT
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Arnaud BERAST (jusqu'à 19h19)	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Mme Sylvie COVAC.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le trente et un octobre deux mille vingt-deux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON.



Le secrétaire de séance,



Sylvie COVAC

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*